

## Un ex-employé du Musée olympique devant la justice

Mis à jour le 03.07.2014

**Un ancien gérant de la boutique du Musée olympique comparaitra mercredi devant le Tribunal correctionnel de Lausanne pour avoir détourné 1,765 million de francs sur près de douze ans, entre 1999 et 2010.**

Pour arriver à ses fins, l'ancien employé avait multiplié les fausses factures.

L'audience sera courte et prendra la forme d'une procédure simplifiée, les parties étant parvenues à un accord. L'arrangement, qui doit encore être approuvé par le tribunal, prévoit une peine de trois ans de prison, dont six mois ferme, une indemnité pour les frais d'avocat du musée et la reconnaissance d'une dette au civil de 1,765 million, avec intérêts à 5% l'an.

«Ce qui était important pour mon client, c'est qu'il ne retourne pas en prison», a expliqué l'avocate du prévenu, Me Véronique Fontana. Arrêté en novembre 2011, ce père de famille de 52 ans a passé 178 jours en détention provisoire. Le procureur l'avait maintenu durant près de six mois en préventive en raison des risques de collusion.

### **Escroquerie et faux dans les titres**

On en sait désormais un peu plus sur les malversations commises. L'homme avait mis en place « un ingénieux système de fausses factures pour déjouer les contrôles auxquels il était soumis », écrit le procureur Eric Mermoud, qui retient l'escroquerie par métier et le faux dans les titres.

Certaines années, il réussissait à empocher plus de 240'000 francs. Il utilisait divers stratagèmes: il faisait croire qu'il commandait des étiquettes de sécurité alors que les produits en étaient déjà équipés. Il obtenait des avances de caisses ou se faisait rembourser des montants qu'il prétendait avoir payés à ses fournisseurs.

L'ancien gérant a établi de fausses factures au nom de sociétés fictives, mais aussi au nom de clients réguliers du musée. Il réalisait ses fausses factures par photocopie, à son bureau.

### **Père malade et casino**

L'homme déclare avoir tout dépensé. En dix ans, il a effectué 52 voyages en Thaïlande, où séjournait son père. «Il a beaucoup dépensé pour son père qui était très malade et n'était pas assuré», explique son avocate. Mais le procureur a aussi mis en évidence des retraits de 174'000 francs en relation avec le casino de Divonne-les-Bains (F) et quelque 25'000 francs en relation avec des night-clubs.

L'homme a commencé à rembourser une partie des 1,765 million qu'il doit à la Fondation du Musée olympique, à raison de 100 francs par mois. A ce rythme, il est impossible qu'il réussisse à rembourser l'entier de son dû.

### **Renforcement des contrôles**

Lorsqu'il a découvert les malversations, le Comité international olympique (CIO) rappelle qu'il a «pris les mesures nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise, avec notamment une restructuration de son département financier et un renforcement des contrôles internes», explique le service de presse, dans une note écrite.

Pour Me Fontana, la gestion financière de la boutique n'était pas sans reproche: «Les contrôles n'étaient pas suffisants». Le procureur estime que l'ancien gérant «a profité d'un manque de séparation des tâches». Le verdict du tribunal correctionnel de Lausanne est attendu mercredi. (ats)